

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le calendrier de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables pour l'année 2023.

En 2021, il a été créé 2 secteurs pour la collecte sélective :

- Bagnoles Château, collecté les semaines impaires
- Bagnoles Lac, collecté les semaines paires

Le plan détaillé est disponible sur le site <http://www.ville-bagnolesdelorne.com>

Pour que vos sacs soient collectés, il est impératif de les déposer le dimanche soir à partir de 19 heures pour la collecte des ordures ménagères, et le mercredi soir à partir de 19 heures pour le tri sélectif. **A compter de 2023, la collecte sélective ne sera plus assurée en dehors des bacs de tri (jaunes).**

L'opération « dotation de bacs de tri » continue.

Contact : 02 33 37 95 15 ou [accueilsiege@ccandainepassais.fr](mailto:accueilsiege@ccandainepassais.fr)

Dans le bac de tri jaune : papier/carton + emballages



Cet envoi est également l'occasion pour nous de rappeler certaines règles

**Ecraser les bouteilles dans le sens de la hauteur et remettre le bouchon** (gain de place et amélioration du tri).

**Emballages vides impérativement** (il est inutile de les rincer).



**Retirer les opercules des barquettes** (chaque plastique se recycle différemment).

**Ne pas imbriquer les objets**

(Les machines ne sont pas capables de reconnaître une matière cachée dans une autre).

**Ne pas découper les papiers et cartons** (cela réduit la longueur des fibres de cellulose et rend plus difficile le recyclage).

Le papier broyé doit être déposé quant à lui avec les ordures ménagères.



Notre centre de tri de collecte sélective nous a fait part des erreurs fréquentes suivantes :



**IMPORTANT**  
**DÉCHETS DE SOINS :**

**Les bons gestes à adopter**

**1**

Je suis un particulier en auto-traitement et je fais moi-même mes piqûres.

**2**

J'ai récupéré gratuitement une boîte à aiguilles à la pharmacie.

**3**

Je jette mes déchets de soins dans la boîte à aiguilles.

**4**

Je dépose ma boîte en pharmacie.

**Séché**  
www.groupe-seche.com

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les déchets liés aux soins représentent un danger pour les opérateurs de tri !  
Ils ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers ou recyclables, mais dans des boîtes prévues à cet effet et disponibles en pharmacie.

Les masques sont à jeter avec les ordures ménagères (tout comme les mouchoirs, les serviettes en papier et essuie-tout usagés)



Les produits dangereux/polluants doivent être apportés en déchèterie pour y être traités

**Bricolage & Décoration**



**Entretien maison**



**Jardinage**



**Entretien piscine**



**Chauffage, cheminée & barbecue**



**Entretien véhicule**



Les aciers non emballages doivent être apportés en déchèterie.



Les objets en plastique doivent être jetés avec les ordures ménagères ou déposés en déchèterie.